



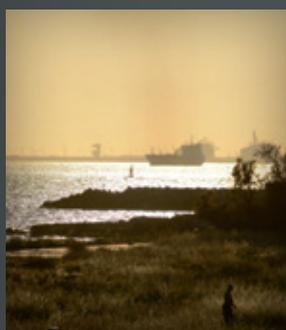
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**



## Projet de contournement de Martigues / Port-de-Bouc



**Septembre 2025**

Demande d'autorisation  
environnementale - Enquête publique

# Fiche d'information grand public

# Un projet pour un territoire en pleine mutation

L'ouest de l'étang de Berre occupe une place stratégique dans l'économie régionale et nationale. Il concentre à la fois des zones industrielles majeures, des activités logistiques d'envergure et un tissu urbain en croissance.

## Un pôle industriel et logistique majeur

Le territoire s'organise autour de la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Fos-sur-Mer et du Grand Port Maritime de Marseille, du site logistique de Clésud et de la base aérienne 125. On y recense environ **25 000 emplois industriels directs, dont 10 000 dans la ZIP de Fos.**

## Une dynamique de réindustrialisation et de décarbonation

Le territoire de l'Ouest de l'Etang de Berre bénéficie d'un positionnement stratégique à l'échelle nationale et internationale (couloir rhodanien, arc méditerranéen, grandes infrastructures de transport – rail, route, ports et aéroports). Depuis 2023, plus d'une trentaine de projets industriels d'envergure sont en cours de développement. Ils représentent **plus de 10 milliards d'euros d'investissements** et devraient générer **près de 10 000 nouveaux emplois directs** dans les années à venir. Ces projets visent à faire de Fos-Berre une référence européenne de l'industrie bas-carbone.

## Un territoire qui va accueillir de nouveaux habitants

L'arrivée de nouvelles activités et de nouveaux emplois s'accompagnera d'une croissance démographique importante. Cela suppose la création de logements, de services publics, d'équipements scolaires et de solutions de mobilité adaptées.

## Un enjeu de mobilité et de qualité de vie

Cette transformation industrielle et urbaine doit s'accompagner d'infrastructures capables d'absorber la hausse attendue des flux, tout en améliorant le quotidien des habitants. La mobilité – qu'il s'agisse des trajets domicile-travail, des déplacements logistiques ou de la desserte portuaire – constitue donc un enjeu central de cette mutation.

Pour répondre à ces enjeux, notamment ceux liés à la desserte des bassins Ouest du Grand Port Maritime de Marseille

(GPMM) et au développement du territoire de l'ouest de l'Étang de Berre, l'État, en concertation avec les collectivités locales, a engagé plusieurs opérations :

- **Déjà réalisées** : la déviation de Miramas (2017), la déviation des poids lourds de la RN568 via les voies portuaires (2018), l'aménagement du carrefour de La Fossette (2019), la régénération du triage ferroviaire de Miramas (en cours depuis 2021) ;
- **À moyen terme** : le contournement de Martigues / Port-de-Bouc, le terminal de transport combiné ferroviaire du Ventillon, l'aménagement de stations intermodales sur la RD268, l'aménagement d'itinéraire cyclable sécurisé pour desservir le GPMM... ;
- **À plus long terme** : la liaison Fos-Salon, qui intégrera également une réponse aux besoins de contournement de Fos-sur-Mer, la régénération de la ligne fret Martigues-Lavera, l'installation terminale embranchée (ITE) de Clésud, mise en œuvre des lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et du Réseau Express Métropolitain (REM), le développement de Pôle d'Échange Multimodaux (PEM).



Ces projets s'inscrivent dans une **feuille de route<sup>1</sup> multimodale** partagée entre l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence, les communes, le GPMM et les opérateurs de transport. Son objectif est de développer les mobilités de demain : transports en commun performants, covoiturage, report modal vers le ferroviaire pour les voyageurs comme pour les marchandises. Ces solutions ne pourront pleinement fonctionner qu'avec des aménagements adaptés du réseau routier et la réalisation de nouvelles infrastructures, dont le projet de contournement de Martigues Port-de-Bouc constitue une étape clé.

Un document détaillé sur les besoins nouveaux de mobilité et les projets de mobilité pour accompagner le développement industriel de l'étang de Berre a été co-produit par l'ensemble des acteurs de la mobilité et est disponible à l'adresse : [www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/DebatFBP-Besoin-nouveaux-mobilite-Fos-berre.pdf](http://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/DebatFBP-Besoin-nouveaux-mobilite-Fos-berre.pdf)

<sup>1</sup> [www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Economie-entreprises-emploi-et-finances-publiques/Une-feuille-de-route-commune-pour-le-developpement-industriel-du-Golfe-de-Fos-et-de-l-Etang-de-Berre](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Economie-entreprises-emploi-et-finances-publiques/Une-feuille-de-route-commune-pour-le-developpement-industriel-du-Golfe-de-Fos-et-de-l-Etang-de-Berre)



# Pourquoi un projet de contournement ?

La RN568 constitue aujourd'hui l'un des principaux axes de circulation de l'ouest de l'étang de Berre. Elle traverse directement les zones urbaines de Martigues et de Port-de-Bouc et supporte une variété de trafics locaux, portuaires et de transit. Cette situation génère de fortes nuisances pour de nombreux habitants de Martigues, de Port-de-Bouc et de Fos-sur-Mer et pèse sur le développement du territoire.

## Un axe saturé et encombré

Chaque jour, la RN568 accueille environ **50 000 véhicules**, dont près de **10 % de poids lourds**. Les dernières projections de trafic à horizon 2030 montrent une croissance attendue de **+30 % de ce trafic poids lourds**, sous l'effet de l'essor industriel et démographique du territoire.

## Un axe accidentogène

Entre 2014 et 2023, 33 accidents ont été recensés sur la RN568 (section entre Port-de-Bouc et Martigues), dont 11 mortels ou graves. **Le taux d'accidents sur la RN568 entre Port-de-Bouc et Martigues (1.7) est plus élevé que celui moyen national (1.43)**. De plus, la RN568 est une route présentant un risque accru d'accidents impliquant du Transport de Marchandises Dangereuses (TMD) en raison de leur forte concentration (environ 700 PL TMD/jour en 2021 ; source : comptages réalisés dans le cadre des études projets).



## Un axe bruyant et polluant

La RN568 constitue une coupure urbaine au cœur de Martigues et Port-de-Bouc. Elle expose une part très importante de la population à des nuisances sonores dont près de **1 500 habitants à des Points Noirs Bruit (PNB)**, et près de 800 à des niveaux critiques supérieurs à 73 dB(A) (« super PNB »). Sur le plan de la qualité de l'air, l'ensemble du bassin de vie de l'ouest étang de Berre (274 000 habitants) est exposé à des niveaux de pollution aux particules fines supérieurs aux recommandations de l'OMS. Près de 5 000 habitants résident dans une bande de 200m autour de la RN568 existante.

## Un axe inadapté à la dynamique économique

Le Grand Port Maritime de Marseille est aujourd'hui le **seul grand port européen non directement connecté au réseau autoroutier**. Ce retard en infrastructures routières pénalise sa compétitivité et freine les projets de réindustrialisation et de décarbonation en cours sur la ZIP de Fos.

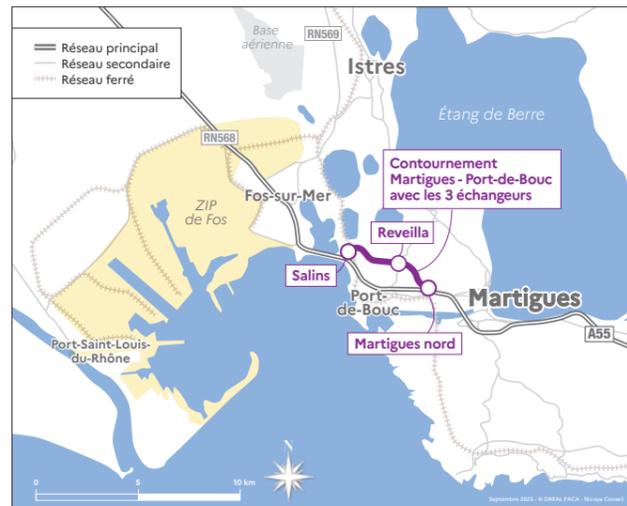
## Le projet en bref

Le projet de contournement de Martigues – Port-de-Bouc vise à créer une nouvelle infrastructure routière permettant de délester la RN568 de son trafic de transit et de mieux desservir la zone industrialo-portuaire de Fos.

### Un tracé neuf à 2x2 voies sur 6,9 km

Le projet comprend :

- **6,9 km environ de tracé neuf** en 2x2 voies,
- **0,3 km de raccordement** à l'autoroute A55,
- **1,1 km de section existante** sur l'A55 incluant l'échangeur de Martigues Nord.



### Des aménagements structurants

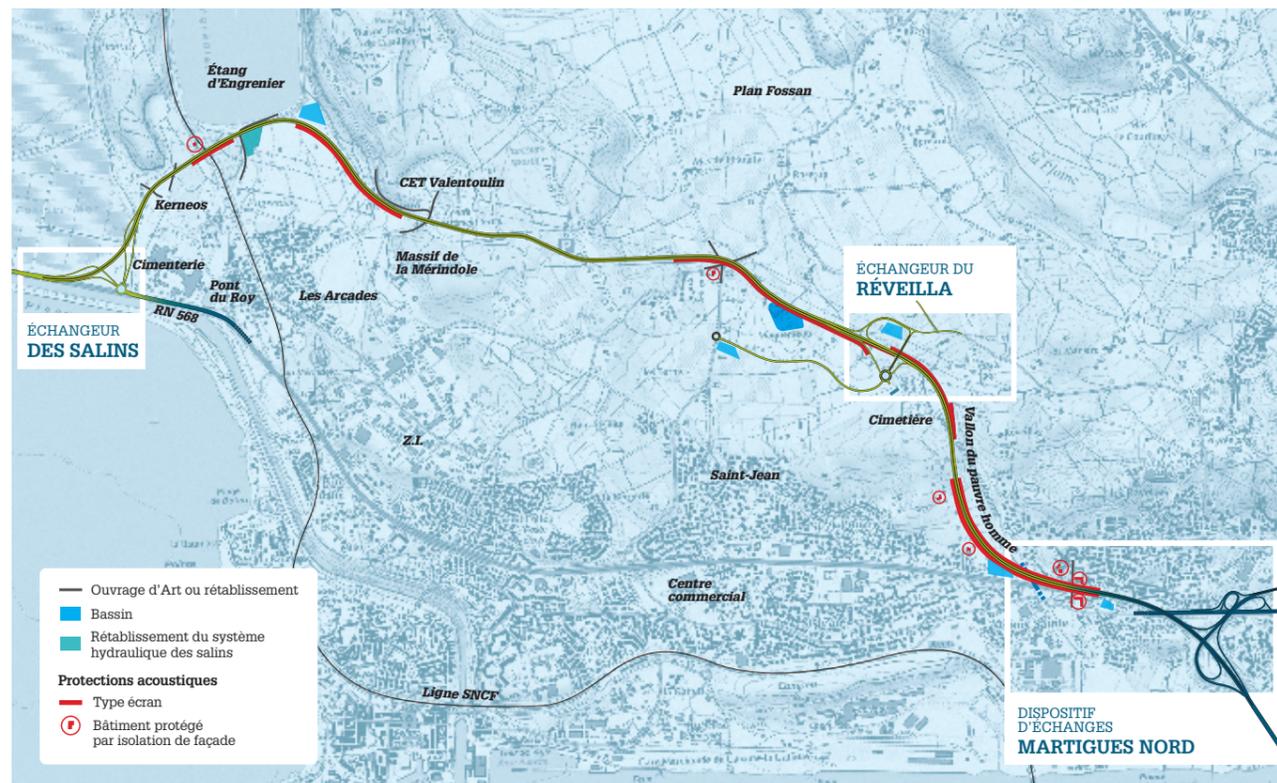
Le projet comprend :

- La création de **deux échangeurs complets** (les Salins à Fos-sur-Mer et le Réveilla à Port-de-Bouc),
- La réutilisation de l'échangeur de **Martigues Nord** sur l'A55,
- La réalisation de **12 ouvrages d'art**, dont **3 viaducs de grande longueur** (170 à 200 m) et une **tranchée couverte** au niveau du Castillon pour préserver le paysage et la biodiversité.

### Une requalification de la RN568

Le trafic de transit reporté sur le contournement permettra de transformer la RN568 existante en **boulevard urbain** traversant Martigues et Port-de-Bouc avec possibilité de :

- De créations de logements avec un objectif d'au moins 25 % de logements sociaux.,
- D'aménagements paysagers,
- De Voies réservées aux transports en commun et aux mobilités douces (BHNS, pistes cyclables),
- D'une meilleure intégration urbaine globale avec revalorisation des quartiers adjacents.



## Quels bénéfices pour les habitants et le territoire ?

Le contournement de Martigues – Port-de-Bouc n'est pas seulement une nouvelle infrastructure routière. C'est un projet pensé pour améliorer la qualité de vie des habitants, renforcer la sécurité et accompagner le développement économique du territoire.

### Améliorer le cadre de vie et la santé

- **Réduction du trafic en centre-ville** : près de **40 000 véhicules/jour**, dont **4 600 poids lourds**, utiliseront le contournement et éviteront des zones habitées de Martigues et Port-de-Bouc.
- **Moins de nuisances sonores** : suppression de **146 points noirs bruit**, concernant près de 1 500 habitants, dont plus de 800 exposés aujourd'hui à des niveaux critiques.
- **Meilleure qualité de l'air** : un bénéfice notamment des 5 000 habitants à moins de 200 m de la RN568.

### Renforcer la sécurité

- **Moins d'accidents** : Le projet réduira fortement les risques grâce à la séparation des flux de transit et locaux.
- **Réduction des risques liés aux matières dangereuses** : aujourd'hui, une part importante du trafic poids lourds est composée de TMD (environ 700 poids lourds jour selon les comptages réalisés dans le cadre du projet). Le contournement permettra de sécuriser ces flux sur des itinéraires routiers aux normes en dehors des zones densément habitées, protégeant notamment les établissements recevant du public « sensible » (crèches, écoles, hôpitaux, EHPAD) situés le long de la RN568.

### Faciliter la mobilité quotidienne

- **Fluidification des déplacements** : la diminution du trafic sur la RN568 offrira des conditions de circulation plus sûres et plus rapides sur le contournement.
- **Développement des mobilités durables** : la transformation de l'ancienne RN568 en boulevard urbain permettra d'accueillir des **voies réservées** qui pourront le cas échéant **bénéficier aux bus express (BHNS) et des pistes cyclables continues**, facilitant les déplacements du quotidien.
- **Recomposition urbaine** : le projet s'inscrit dans la rénovation urbaine des quartiers (NPNRU Tassy, Les Comtes, Bellevue) et permettra la création de logement dont 25 % des logements sociaux pour répondre à la croissance démographique du territoire.

### Soutenir le développement économique et l'emploi

- **Meilleure desserte du port et de la ZIP** : le contournement offrira une connexion performante entre le Grand Port Maritime de Marseille (Fos) et l'aire urbaine marseillaise.
- **Compétitivité renforcée** : le projet réduira les coûts logistiques et améliorera l'attractivité du territoire pour les nouvelles industries bas-carbone.

## Un projet qui prend en compte l'environnement

Le projet de contournement a été conçu pour limiter au maximum ses impacts sur l'environnement et le cadre de vie. De nombreuses études ont été menées (étude d'impact, étude air-santé, expertise ciblée sur les continuités écologiques...) et ont permis de définir un ensemble de mesures concrètes.

### Éviter et réduire les impacts

- **Tracé optimisé** : la voie a été calée pour éviter les espaces naturels les plus sensibles (zones Natura 2000, forêt de Castillon, espaces remarquables du littoral).
- **Intégration paysagère** : réalisation d'une tranchée couverte au niveau du Castillon et d'ouvrages d'art adaptés pour limiter l'effet de coupure.
- **Protection du cadre de vie** : écrans acoustiques, merlons antibruit, dispositifs anti-poussière et gestion rigoureuse des chantiers.
- **Gestion de l'eau** : bassins de rétention et d'écrêtement des crues, traitement des eaux de ruissellement, protection des zones humides.

### Compenser les impacts résiduels

Lorsque les impacts ne peuvent être évités ou réduits, des mesures de compensation seront mises en place :

- **Création et gestion de parcelles compensatoires** pour les habitats naturels et les espèces protégées (plantes rares, amphibiens, reptiles, oiseaux).
- **Translocation d'espèces sensibles** vers des zones adaptées.
- **Engagement sur le long terme** : les mesures compensatoires seront suivies et maintenues sur **50 ans au moins** pour garantir leur efficacité.

### Accompagner et suivre dans la durée

- **Suivis écologiques** dans le temps réalisés par des experts indépendants pour contrôler la bonne application des mesures et leur efficacité.
- **Protocole de recensement des collisions faune** afin d'adapter les dispositifs si nécessaire.
- **Suivi bruit et air** pendant le chantier et l'exploitation pour protéger la santé des riverains.
- **Concertation continue** avec les acteurs locaux et les gestionnaires d'espaces naturels.

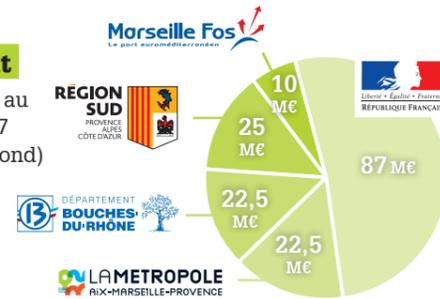
## Montant de l'opération

Le coût estimé du projet est de 228M€ (valeur 1<sup>er</sup> janvier 2025)

Financement	Financement disponible CPER avant 2021	29 M€
	Besoin financement avenant CPER 2021-2027	167 M€
	Besoin financement CPER > 2027	32 M€

### Clés de financement

167 M€ inscrits au CPER 2021-2027 (enveloppe plafond) répartis ainsi :



Le solde du financement sera à inscrire dans un prochain cadre contractuel.

## Où en est le projet ?

Le projet de contournement de Martigues – Port-de-Bouc est engagé depuis plusieurs années et a franchi d'importantes étapes.

### Un projet ancien devenu prioritaire

Inscrit de longue date dans les documents d'aménagement, le contournement a été **déclaré d'utilité publique en 2017**. Il répond aujourd'hui à une urgence : améliorer le cadre de vie des habitants et accompagner la réindustrialisation décarbonée de l'ouest étang de Berre.

### Des études actualisées

Entre 2022 et 2025, plusieurs volets (études Air Santé, Bilan GES, étude hydraulique, évaluation des fonctionnalités des zones humides...) ont été mis à jour pour intégrer les dernières évolutions réglementaires et scientifiques dans l'étude d'impact environnemental.

Le projet est intégré au **Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain et à la feuille de route multimodale 2030-2035**. Il est également identifié comme un levier majeur de la feuille de route industrielle Fos-Berre.



### Une étape clé : l'enquête publique

Avant de délivrer l'autorisation environnementale nécessaire à sa réalisation, le projet est soumis à **enquête publique**. Cette procédure réglementaire permet à chacun de s'informer sur le projet, de poser des questions et de formuler des observations. Les contributions recueillies pendant l'enquête seront examinées par le commissaire enquêteur et viendront enrichir la décision finale des autorités compétentes.

### Un calendrier en phase de concrétisation

Grâce à l'avancement des procédures administratives et aux discussions en cours avec les partenaires cofinanceurs, le projet pourrait entrer en phase de **travaux dès fin 2026** pour une **mise en service complète à l'horizon 2030**.

## L'enquête publique en vue de l'autorisation environnementale

Le contournement de Martigues - Port-de-Bouc est un projet soumis à évaluation environnementale conformément à l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'environnement au titre de la rubrique 6 : Infrastructures routières.

Par ailleurs, malgré les nombreuses mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre, le projet de contournement induit des impacts résiduels qui conduisent à une demande de dérogation à la protection des espèces et la mise en œuvre de mesures compensatoires pour garantir l'absence de perte nette de biodiversité.

Compte-tenu de la simplification administrative des procédures, le présent dossier unique (objet de l'enquête publique)

a donc pour objet de soumettre le projet de contournement de Martigues - Port-de-Bouc à une demande d'autorisation environnementale tenant lieu :

- **D'autorisation au titre de la loi sur l'eau** pour les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) du contournement de Martigues / Port-de-Bouc
- **De dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés** pour le contournement de Martigues / Port-de-Bouc.
- **D'autorisation de défrichement**
- **D'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000.**

Les enjeux de cette enquête publique portent sur plusieurs dimensions clés :

### L'insertion du projet dans son environnement

- La zone d'étude prise en compte dans l'évaluation environnementale :



Légende

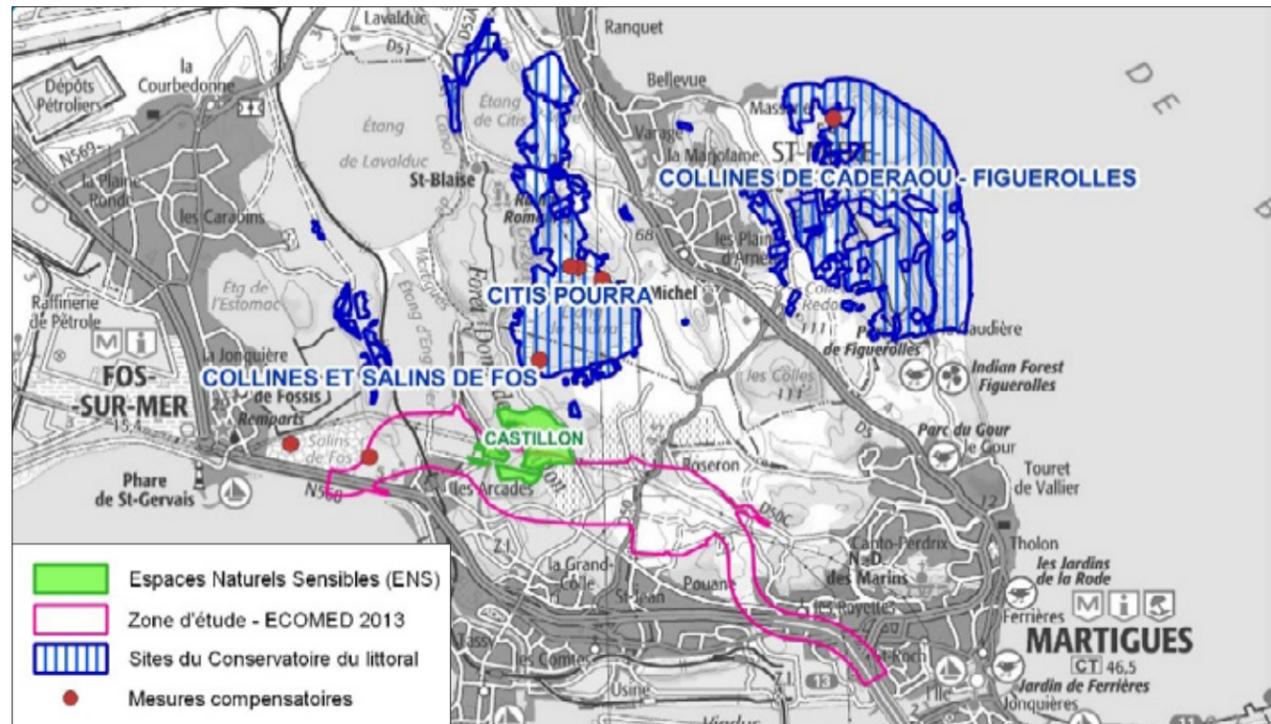
- Zone d'étude initiale (2012-2013)
- Zone d'étude (2017-2019 et 2022)
- Zone d'étude CET (2020)
- Zone d'étude GRT Gaz (2021)

# L'enquête publique en vue de l'autorisation environnementale

- Les périmètres des protections :
  - Natura 2000 (Zone de protection spéciale « ZPS ») et réserve naturelle régionale :



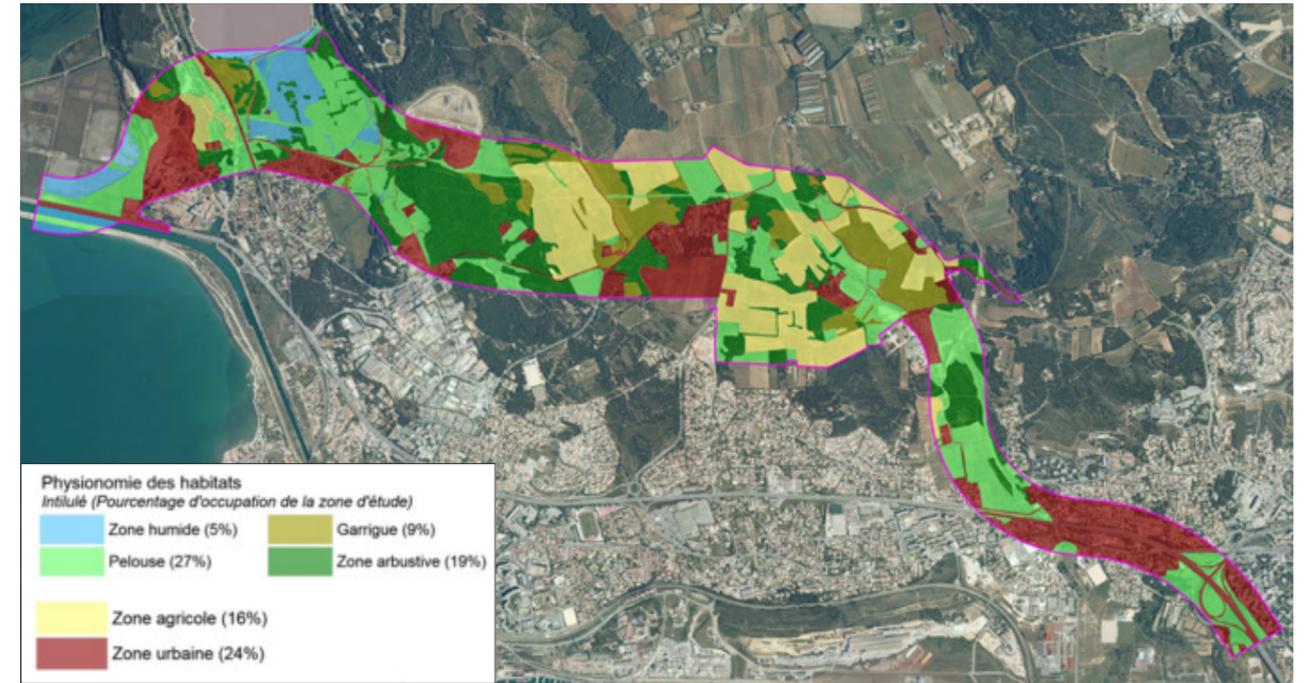
- Espaces naturels sensibles et sites du conservatoire du littoral :



# L'enquête publique en vue de l'autorisation environnementale

## Les enjeux environnementaux

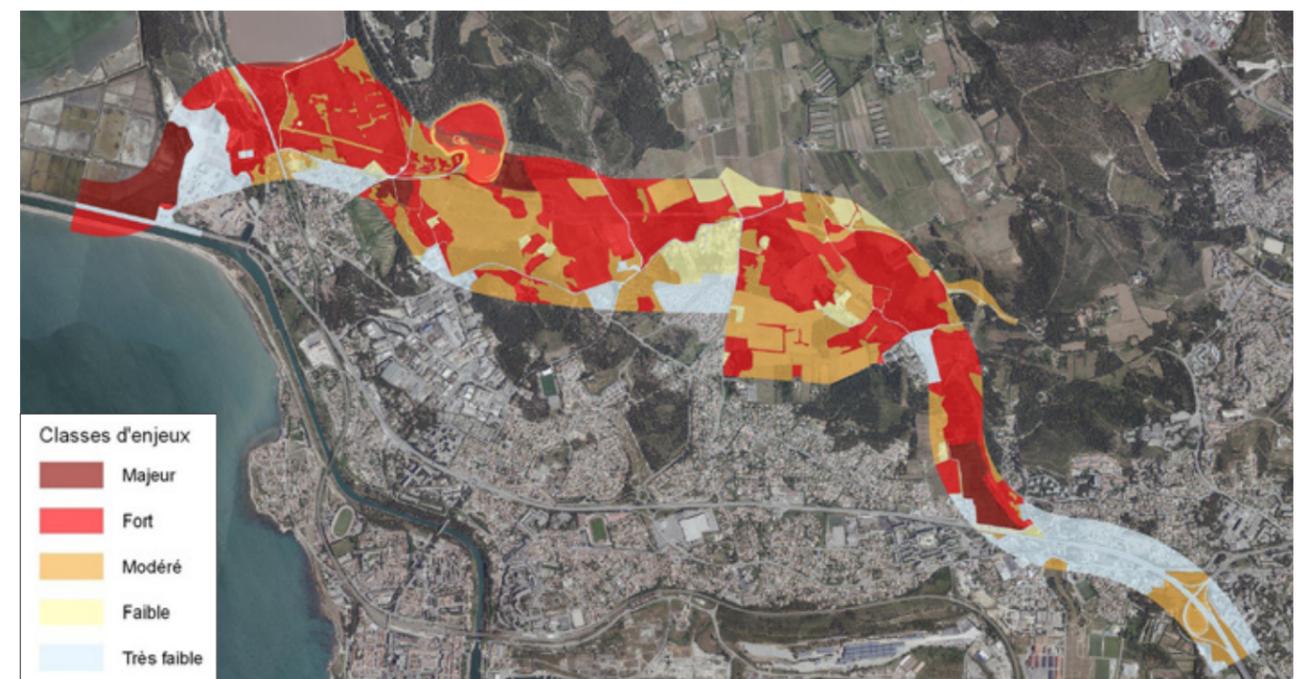
- Physionomie des habitats rencontrés dans la zone d'étude :



La bande d'étude s'inscrit dans un contexte péri-urbain en expansion et un contexte agricole en déprise. Elle est enclavée dans sa partie sud mais reste connectée d'un point de vue écologique à des sites présentant des enjeux environnementaux,

situés au nord : le réseau des étangs et plus loin la plaine de la Crau et le bord de la Camargue. Ces enjeux justifient les mesures et précautions prises dans le cadre du projet et présentées dans le dossier d'autorisation environnementale.

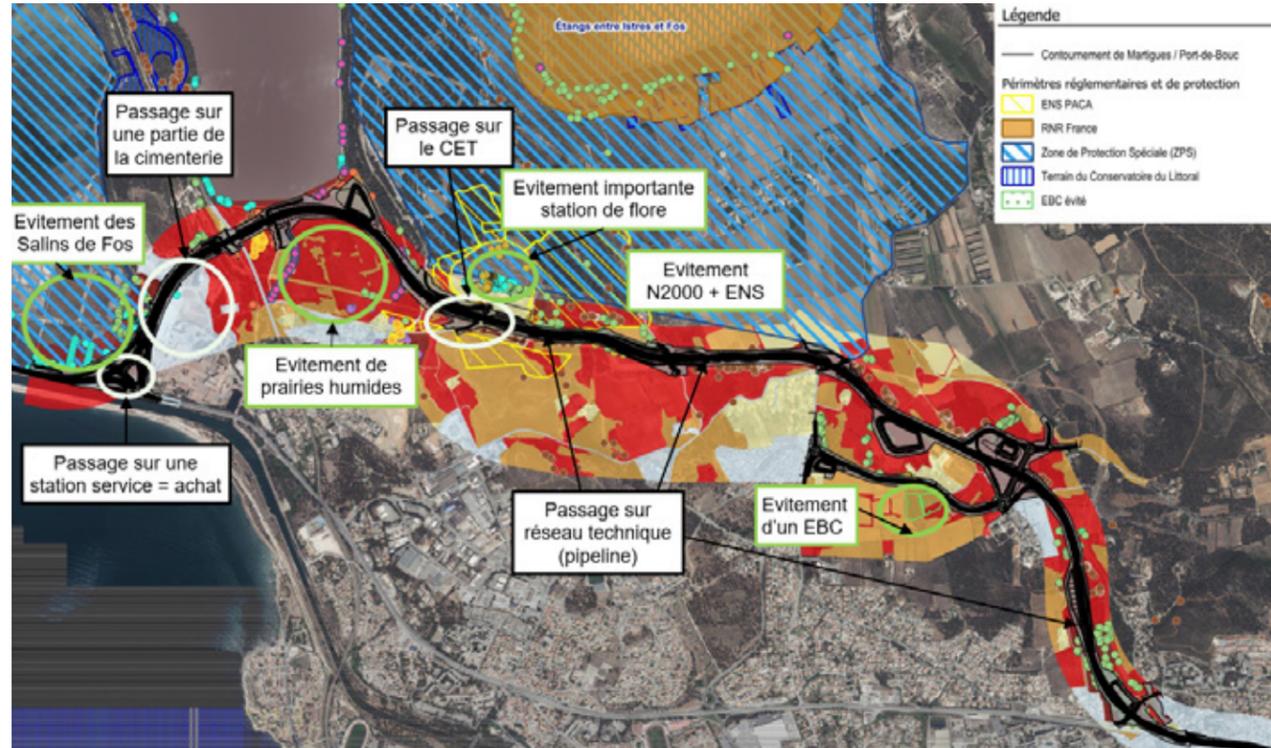
- Synthèse des enjeux :



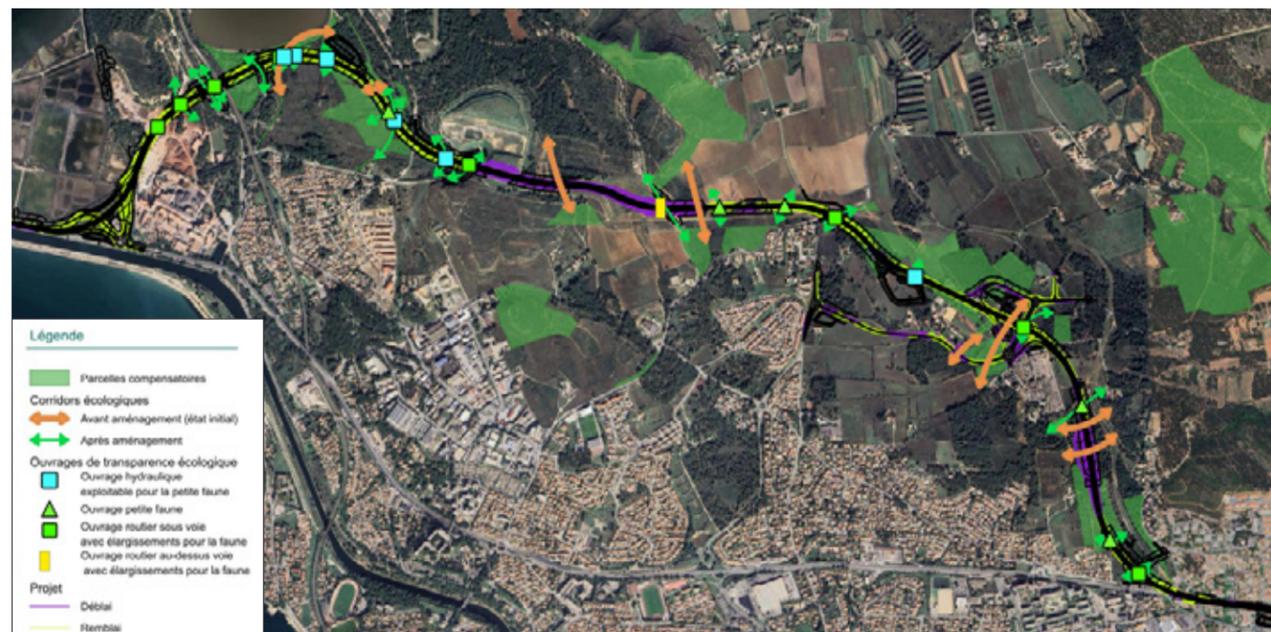
# L'enquête publique en vue de l'autorisation environnementale

## Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation mise en œuvre

- Mesures d'évitement : une prise en compte des enjeux écologiques lors de la conception



- Mesures de réduction : 21 mesures de réductions sont prévues parmi lesquelles :
  - MR01 – Mise en défense des milieux sensibles voisins du chantier
  - MR12 – Réalisation d'un merlon afin de limiter le dérangement au niveau des secteurs sensibles pour l'avifaune
  - MR13 – Installation de dispositifs anticollisions pour les oiseaux et les chiroptères
  - MR20 – Amélioration de la perméabilité de ce nouvel axe routier, dont la carte ci-dessous présente les ouvrages qui seront créés pour restaurer les corridors écologiques :



# L'enquête publique en vue de l'autorisation environnementale

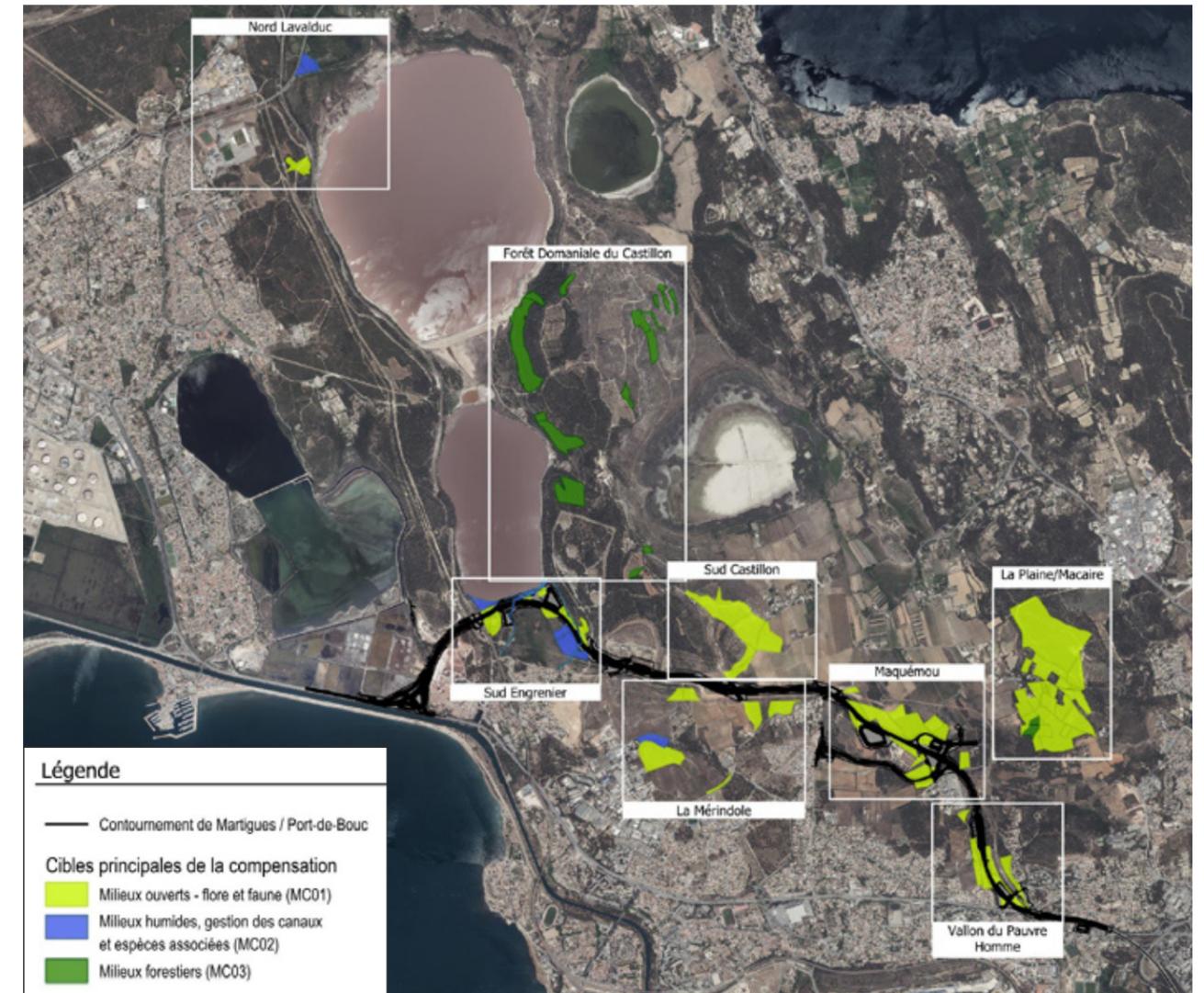
- Mesures de compensation :

- 138,05 ha de terrains situés à proximité du site impacté, sur les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Fos-sur-Mer :
  - 102,26 ha bénéficieront de mesures de restauration/réouverture de milieux en voie de fermeture : mesures dites « MC01 »
  - 9,20 ha bénéficieront de mesures d'amélioration des milieux humides : mesures dites « MC02 »
  - 26,2 ha bénéficieront de mesures forestières (îlots de senescence) : mesures dites « MC03 »

- Mise en place de conventions d'une durée de 50 ans au moins

- Plan de gestion

- Mise en place et suivi par une structure compétente dans la gestion des espaces naturels et génie écologique
- Établissement d'un comité de pilotage
- Suivis écologiques sur 50 ans au moins des habitats, de la flore, des oiseaux, des reptiles, des amphibiens et des insectes



# En savoir plus et participer à l'enquête publique

## Consulter le dossier complet

L'ensemble des études et documents (étude d'impact, étude air-santé, mémoire en réponse au CNPN, plans détaillés...) est mis à disposition du public. Ils peuvent être consultés :

- En mairie de Martigues, Port-de-Bouc et Fos-sur-Mer,
- Sur le site internet du registre numérique : [www.registre-numerique.fr/contournement-martigues-portdebouc](http://www.registre-numerique.fr/contournement-martigues-portdebouc)
- Depuis le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône : [www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Martigues](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Martigues)
- Sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, direction de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement, bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 – bureau 421 – contact préalable au 04.84.35.42.65/66).

## Exprimer son avis

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ou transmettre ses observations et propositions du lundi 29 septembre au mercredi 29 octobre 2025 inclus :

- Sur le registre d'enquête publique (version papier) tenu à sa disposition dans les mairies de Martigues (13590), Port-de-Bouc (13110) et Fos-sur-Mer (13270) aux heures d'ouverture au public
- Sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert à l'adresse suivante : [www.registre-numerique.fr/contournement-martigues-portdebouc](http://www.registre-numerique.fr/contournement-martigues-portdebouc)
  - Ce registre sera également accessible depuis le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône : [www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Martigues](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Martigues)
- Par courriel à l'adresse suivante : [contournement-martigues-portdebouc@mail.registre-numerique.fr](mailto:contournement-martigues-portdebouc@mail.registre-numerique.fr)
- Par courrier adressé par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) à monsieur Gilles Douce, commissaire enquêteur, à la mairie de Martigues, avenue Louis Sammut (13500), siège de l'enquête.

## Rencontrer et échanger

Des permanences du commissaire enquêteur sont organisées pour répondre aux questions et recueillir les observations du public :

- **Mairie de Martigues** - hôtel de ville - avenue Louis Sammut (13500) - siège de l'enquête
  - lundi 29 septembre 2025 de 9h00 à 12h00
  - mercredi 8 octobre 2025 de 14h00 à 17h00
  - jeudi 23 octobre 2025 de 14h00 à 17h00
  - mercredi 29 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
- **Mairie de Port-de-Bouc** - hôtel de ville - service urbanisme foncier cours - Landrivot (13110)
  - mercredi 8 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
  - lundi 27 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
- **Mairie de Fos-sur-Mer** - hôtel de ville - avenue René Cassin (13270)
  - mardi 14 octobre 2025 de 14h00 à 17h00
  - mercredi 29 octobre 2025 de 14h00 à 17h00



Site internet du registre numérique



Site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône



Courriel

Projet cofinancé par :

